

05.10.2015 – 09:30 Uhr

La prévoyance professionnelle est une vache à lait pour l'industrie de l'assurance

Bern (ots) -

Le 2ème pilier reste une activité extrêmement profitable pour les assureurs-vie : En 2014, ils ont réalisé 686 millions de francs de bénéfices avec la prévoyance professionnelle. Au cours des dix dernières années, ce sont ainsi presque 5 milliards de francs qui sont tombés dans les poches des groupes d'assurance, de leurs actionnaires et de leurs managers. C'est ce que montre la toute dernière analyse de Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses.

Depuis l'introduction de la réglementation de la quote-part minimale (Legal Quote), Travail.Suisse analyse les bénéfices que l'industrie de l'assurance engrange à partir du 2ème pilier. La toute dernière analyse montre que l'année dernière, ces bénéfices se situaient à nouveau au-dessus de 686 millions de francs. Ainsi, presque deux tiers des bénéfices réalisés en 2014 par les assureurs-vie provenaient d'une assurance sociale.

Au cours des dix dernières années, ce sont en tout presque 5 milliards de francs provenant de la prévoyance professionnelle qui ont atterri dans les poches des assureurs-vie. Une grande partie de ce montant est injustifiée. Ceux qui en subissent les conséquences sont les employés assurés, qui sont affiliés à une fondation collective d'une compagnie d'assurance-vie par leur employeur. « Pour eux, ce sont des milliards perdus, qui ne seront pas mis à disposition pour garantir les retraites », constate Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale de Travail.Suisse.

Des bénéfices qui vont hypothéquer la réforme de la prévoyance vieillesse

Le Conseil fédéral lui-même a reconnu qu'il y avait nécessité d'action concernant la « Legal Quote ». Dans le projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020 soumis au Parlement, il a proposé d'augmenter la « Legal Quote » de 90 à 92%. Cela signifierait réduire un peu les bénéfices des assureurs-vie et maintenir davantage d'argent pour les assurés. Cependant, le Conseil des États, fortement impliqué avec l'industrie de l'assurance, a rejeté impudemment cette proposition lors de la session d'automne. Travail.Suisse demande que le Conseil national corrige absolument cette décision et garantisse que non seulement 92, mais au moins 95% des recettes reviennent aux assurés. Si aucune correction n'est effectuée, les bénéfices privatisés dans l'assurance sociale de la prévoyance professionnelle vont hypothéquer l'acceptation de la réforme de la prévoyance professionnelle. « Cette réforme demande beaucoup de sacrifices aux travailleurs et travailleuses ; ils ne comprendraient pas pourquoi l'industrie de l'assurance continuerait à se servir copieusement dans les fonds de leurs caisses de pensions, alors que eux devraient se saigner », met en garde Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, Tél. 079 287 04 93
Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, Tél.
079/777 24 69
www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100778709> abgerufen werden.